



INFORMATIONS PRATIQUES

Madame, Monsieur,

Les 10 et 11 février auront lieu à Peyrehorade l'élection des 23 conseillers municipaux des jeunes du CMEJ (conseil municipal d'enfants et de jeunes).

Le vendredi 10 février à l'école Jean Rameau (Élèves de CM1 et CM2)

Le samedi 11 février en mairie de 9h à 12h (Élèves de 6ème et 5ème)

Le CMEJ c'est quoi ?

Le CMEJ est une instance de réflexions, de concertation et de démocratie locale. En effet ce conseil, d'une part, permet aux jeunes de s'exprimer au nom de leur génération, de formuler des propositions, de participer à la vie de la cité et d'autre part, il permet aux adultes d'écouter les propositions des jeunes, de mieux connaître leurs souhaits.

Comment fonctionne t-il ?

Le conseil municipal d'enfants et de jeunes compte un maximum de 23 membres élus pour deux ans.

Pour être candidat, deux conditions :

- Habiter la commune de Peyrehorade
- Être soit en CM1, CM2, 6ème ou 5ème

Pour être électeur, une condition :

être soit en CM1, CM2, 6ème ou 5ème

Comment s'inscrire

Pour ces élections vous trouverez ci-joint

une fiche de candidature accompagnée d'une autorisation parentale à compléter et à renvoyer avant le 08 février dernier délai à la Mairie, à l'école ou la vie scolaire à l'attention de Monsieur le Maire.

Participer au CMEJ c'est vouloir être utile au sein de la commune, exercer des responsabilités, entreprendre et réaliser des projets sur des thèmes aussi divers que l'environnement, la solidarité, la sécurité, l'aide humanitaire, le sport, etc.

Enfin, les jeunes élus se réuniront en commissions ou autre formule, une fois tous les deux mois environ pour réfléchir aux projets, proposer des idées, examiner l'état d'avancement de leurs projets, tout en étant les porte-paroles de la jeunesse.

*Merci par avance de votre collaboration
et de votre attention.*

*Le Maire
Siberchicot Alain*

ANIMATION DU CMEJ

Damien VOISIN , animateur du service animation jeunesse ainsi que des élus du conseil municipal vont aider les jeunes à la mise en œuvre de leurs projets : Démarches administratives, définitions et choix des orientations, mise en place et participation aux actions ainsi qu'aux animations.

Celles-ci devront être validées en amont de leurs réalisations par la municipalité.

Damien sera donc l'interface entre le C.M.E.J

et les différents acteurs intervenant dans le cadre du Contrat Educatif Local.